



VOLINSECT - AE159

Insecticide pour insectes volants

Efficace pour traiter les insectes volants communs tels que mouches, moustiques, guêpes, mites...
Permet d'obtenir une forte mortalité et un effet rémanent.
Comporte un agréable parfum.

Caractéristiques :

Gaz propulseur ininflammable

Mode d'emploi :

Agiter l'aérosol avant utilisation.
Pulvériser 4 à 5 secondes dans l'atmosphère contre les insectes volants.
Pulvériser à 15 cm les endroits à traiter pendant 5 à 6 secondes contre les insectes rampants.
Renouveler plusieurs fois selon le cas.
Eloigner tout organisme vivant à sang froid pendant la pulvérisation. Ne pas pulvériser à proximité des aquariums.

Règlementation :

Danger. Respecter les précautions d'emploi.
Conforme au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations. Consulter la FDS sur demande.
DANGER. H222 Aérosol extrêmement inflammable. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208 Contient Limonène (5989-27-5). Peut produire une réaction allergique.
Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.
Substance active biocide : D-trans tétraméthrine (cas n° 1166-46-7) 0.19 % m/m, 1R-trans phenothrin (cas n° 26046-85-5) 0.07 % m/m, Piperonyl butoxyde (cas n° 51-03-6) 2.24 % m/m - TP 18.

